

**SAirGroup
en liquidation concordataire**

Circulaire n° 21

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI 1)
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. DIETER GRÄNICHNER 1)
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M. 1)
PETER SAHLI 2) 9) 10)
DR. THOMAS WETZEL 5)
DR. MARC RUSSENBERGER
DR. MARC NATER, LL.M.
ALAIN LACHAPPELLE 7) 10)
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM 5)
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. PHILIPPE NORDMANN, LL.M.
PD DR. PETER REETZ 5)
DR. RETO VONZUN, LL.M.
DR. BEAT STALDER
DR. MAURICE COURVOISIER, LL.M.
SUZANNE ECKERT
DR. DAVID DUSSY
AYESHA CURMALLY 1) 4)
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
DR. STEPHAN KESSELBACH
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR 6)
DANIEL TOBLER 2) 10)
DR. ROLAND BURKHALTER
PETER ENDERLI 9) 10)
DR. OLIVER KÜNZLER
ANDREA SPÄTH
THOMAS SCHÄR, LL.M.
DR. GAUDENZ SCHWITZER
KARIN GRAF, LL.M.
NICOLÁS ARIAS 7) 8) 10)
VIVIANE GEHRI-BURKHARDT
LUDWIG FURGER 8) 10)
MILENA MÜNST BURGER, LL.M.
PLACIDUS PLATTNER
ROBERT FRHR. VON ROSEN 3)
STEFAN BOSSART
DR. MICHAEL ISLER
MARGRIT MARRER 10)
DOMINIK LEIMGRUBER
MANUEL MOHLER
STEFAN FINK
SAMUEL LIEBERHERR
MICHAEL GRIMM
MARCO BORSARI, LL.M.
NICOLE BOSSHARD
REGULA SCHRANER
CHRISTOPH ZOGG
EVA SCHULTZ
CÉCILE MATTER
SARAH HILBER
PASCAL STOLL
ANDREA KORMANN 2) 10)
NINA HAGMANN
BENJAMIN SUTER
SUSANNA SCHNEIDER
FABIAN LOOSER
DR. MARTINA BRAUN
FRIEDERIKE SCHOCH
SIMON FLURI
PETRA SPRING
CHRISTIAN EXNER
MICHA SCHILLING, LL.M.
CHRISTOPH A. WOLF

KONSULENTEN
DR. WERNER WENGER 1)
DR. JÜRIG PLATTNER
PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARC-ANDRÉ RENOLD
DR. JÜRIG RIEBEN
STEPHAN WERTHMÜLLER 7) 10)

Küsnacht, le 12 février 2013 WuK/SoC

**SAirGroup en liquidation concordataire;
Circulaire n° 21**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, sur le dépôt du complément n° 2 à l'état de collocation ainsi que sur le versement d'un troisième acompte aux créanciers disposant de créances admises en troisième classe.

I. Complément n° 2 à l'état de collocation

L'état de collocation a été déposé en octobre 2006, en vue de sa consultation par les créanciers. En octobre 2007, le complément n° 1 à l'état de collocation a été déposé. Depuis lors, des créances annoncées après le dépôt de l'état de collocation et suspendues jusqu'à présent, ont pu être examinées. C'est pourquoi un complément n° 2 à l'état de collocation est déposé.

Le complément n° 2 à l'état de collocation peut être consulté par les créanciers du 13 février 2013 au 5 mars 2013 auprès du liquidateur, Me Karl Wüthrich, Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht (préavis téléphonique souhaitée au +41 43 222 38 00 auprès de M. Christian Rysler).

Les actions en contestation du complément n° 2 à l'état de collocation doivent être introduites auprès du Juge unique du Tribunal du district de Zurich, Wengistrasse 30, Case Postale, 8026 Zurich, dans les 20 jours à compter de la publication du dépôt dans la Feuille officielle suisse du commerce en date du 13 février 2013, c'est-à-dire au plus tard le 5 mars 2013 (date du cachet d'un bureau de poste suisse). En l'absence de contestation, le complément n° 2 à l'état de collocation entrera en force.

II. Troisième acompte

En raison de la situation financière actuelle de SAirGroup en liquidation concordataire et de l'apurement de l'état de collocation largement avancé, le liquidateur et la commission des créanciers ont décidé de procéder au versement d'un troisième acompte de 2,6% aux créanciers dont les créances ont été admises en 3^{ème} classe. Les préparatifs en vue de ce versement ont pu être achevés entre-temps. En annexe à ce circulaire, vous trouverez l'avis spécial correspondant, ainsi que des informations plus détaillées sur le déroulement dudit versement. L'exécution des paiements prendra un certain temps en raison du grand nombre de créanciers. Les versements interviendront au plus tôt à partir de début mars 2013.

III. Offres de rachat de Créances sur SAirGroup

J'ai connaissance du fait que diverses sociétés financières - telles que, dernièrement, Alpenland Treuhand GmbH - soumettent aux créanciers de SAirGroup des offres de rachat de leurs créances. A cet égard, je me permets les observations suivantes:

- Les sociétés financières se procurent les informations sur les créances annoncées (noms des créanciers, adresses et montants des créances) dans le cadre de leur droit de consultation en tant que créancières de SAirGroup.
- Les sociétés financières agissent indépendamment de moi.

- En ma qualité de liquidateur de SAirGroup, je ne puis émettre aucune recommandation aux créanciers quant au comportement à adopter face à de telles offres. Je les renvoie simplement à mes Circulaires, en particulier à la Circulaire n° 19 comportant l'état de liquidation de SAirGroup au 31 décembre 2011.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

SAirGroup en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

www.liquidator-swissair.ch

**Hotline SAirGroup
en liquidation concordataire**

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-30